

touche aux rudes montagnes du Charollais. Le département de Saône-et-Loire qui comptait jadis trois évêques, alors que ses limites n'étaient point rigoureusement marquées sur le territoire burgunde, le département de Saône-et-Loire n'en a plus qu'un, celui d'Autun, qui a absorbé les anciens diocèses de Chalon SS. et de Mâcon. Cette dernière cité a, comme Chalon, deux paroisses : l'une consacrée à Saint-Vincent, l'autre à Saint-Pierre. Dans mes pages sur Chalon, j'ai fait ressortir les similitudes, les liens, la parenté qui existent entre Mâcon et Chalon qui avaient les mêmes armes à peu près, les mêmes consécrationes anciennes et modernes, les mêmes noms, le même baptême, les mêmes subdivisions. — Le bourg de Saint-Laurent séparé de Mâcon par la Saône et le pont, le bourg de Saint-Laurent, dont le célèbre marché est régulateur pour toute la Bresse, appartient au département de l'Ain. Deux piédestaux élevés à la tête du pont en regard de la ville, par suite de la belle restauration que vient de recevoir ce monument, conçue dans le goût de celle qui s'est opérée au pont de la Guillotière, semble attendre deux statues. Qu'y mettra-t-on? — demandait-on un jour à M. de Lamartine — La Saône et la Loire, répondit le poète.

Le partage fait dans le département de Saône-et-Loire des trois centres ecclésiastique, administratif et judiciaire, est logique et sage. Il n'y avait dans le département aucune cité décidément prépondérante comme Dijon, il y avait trois villes principales, sœurs plutôt que rivales, et, en bon père de famille, le gouvernement crut devoir diviser entr'elles le patrimoine et les avantages. Le département de Saône-et-Loire prouve ainsi qu'il était assez riche pour féconder trois foyers de vie et faire trois belles parts de sa fortune. En général, dans le reste de la France, on a trop fait pour certaines villes et trop peu pour certaines autres : on aurait pu